Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BRESIL – Après les maïs T25 et MON810, le Bt11 est autorisé

Par Anne FURET

Publié le 20/09/2007, modifié le 09/03/2026

En mars 2007, le Président Lula avait accepté que le nombre de voix nécessaires à l'autorisation de la commercialisation d'une PGM passe de 18 à 14 membres sur 27. Depuis, la CTNBio rend de multiples avis positifs : en mai, pour le T25, plus tard, pour le Mon810 et dernièrement, le 20 septembre, pour le Bt11 de Syngenta.
Il appartient encore au Conseil National de Biosécurité (CNBS) d'approuver cette autorisation.
Dans un article de Valor Econômico publié sur le site de la CTNBio, on peut lire que l'autorisation définitive du T25 est soumise à un « problème administratif » posé par des organismes nationaux de protection de l'environnement et de la santé. Il s'agit en fait d'une demande adressée au CNBS de refuser l'octroi de l'autorisation du T25. Cette demande fait état de l'insuffisance des études de détermination des risques sanitaires, notamment l'absence d'études toxicologiques et d'allergénicité.
Pour le Mon810, la décision du CNBS est attendue pour le 4 octobre.
Selon la CTNBio, le mois prochain, c'est l'autorisation d'un autre maïs Bt qui devrait être examinée.

Adresse de cet article : https://infogm.org/bresil-apres-les-mais-t25-et-mon810-le-bt11-est-autorise/